

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme le budget primitif 2017, disponible sur le site internet de la ville.

### Budget Principal

---

➤ Section de Fonctionnement :

L'année 2016 a généré un excédent de fonctionnement de 400 720,18 € (*hors intégration du résultat du syndicat du collège*).

Avec la reprise du résultat antérieur (882 778,98 €), le résultat cumulé de clôture s'élève à 1 283 497,16 €. En y ajoutant les intégrations des résultats des budgets Syndicat du collège, Les Aillis II et Office de tourisme, le résultat cumulé est de 1 299 161,91 €.

#### DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,63% par rapport à celles de 2015 passant de 7 179 932,37 € à 7 441 124,75 € soit + 261 192,38 €.

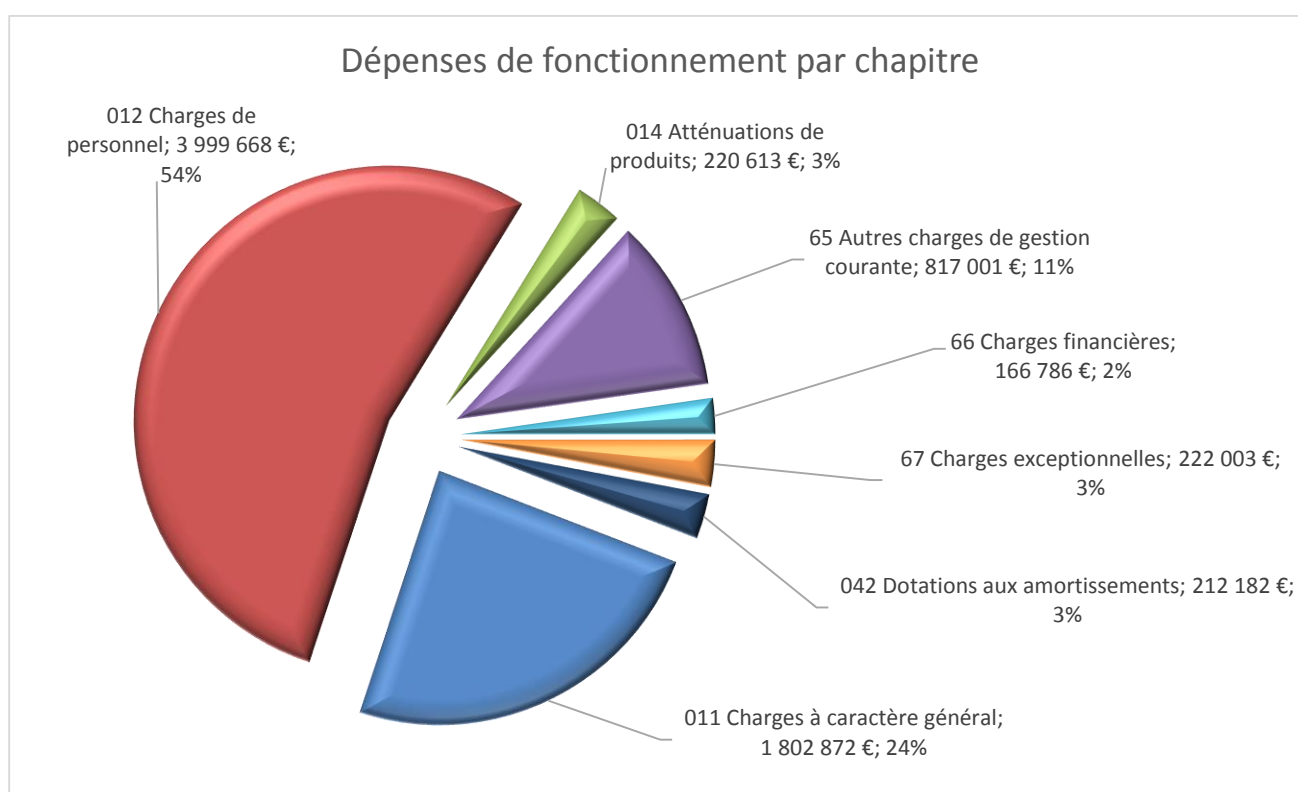
Il faut noter que :

- Les charges de personnel sont quasi-stables (3 999 668,24 €) alors que le point d'indice des fonctionnaires a augmenté de 0,6% au 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;
- La subvention à l'Office de Tourisme a pu diminuer en 2016 passant de 95 000 € à 72 500 € (- 23,68%) ;
- Les charges à caractère général n'ont que très peu évoluées ;
- Le FPIC (179 887 €) et les reversements de fiscalité (*dégrèvements* 40 726 €) sont en forte hausse (+ 98 501 € soit + 80,66 %) ;
- Les contributions aux syndicats sont en hausse (+ 35 739,02 €) principalement due aux participations versées au Syndicat du canal de Berry et à la communauté de communes pour les travaux d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) ;
- La hausse des charges financières se justifie par le montant des ICNE de l'emprunt Gendarmerie (+ 65 281,37 €) ;

- Les charges exceptionnelles sont en hausse en raison du versement au Département du Cher d'une indemnisation de 100 000 € (*contentieux*).

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2016

| Chapitre                              | CA 2016             |
|---------------------------------------|---------------------|
| 011 Charges à caractère général       | 1 802 871,63        |
| 012 Charges de personnel              | 3 999 668,24        |
| 014 Atténuations de produits          | 220 613,00          |
| 65 Autres charges de gestion courante | 817 000,76          |
| 66 Charges financières                | 166 786,35          |
| 67 Charges exceptionnelles            | 222 002,79          |
| 042 Dotations aux amortissements      | 212 181,98          |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>7 441 124,75</b> |



#### RECETTES

Les recettes ont diminué de 1,3% par rapport à celles de 2015 passant de 7 948 950,11 € à 7 841 844,93 € soit – 107 105,18 €.

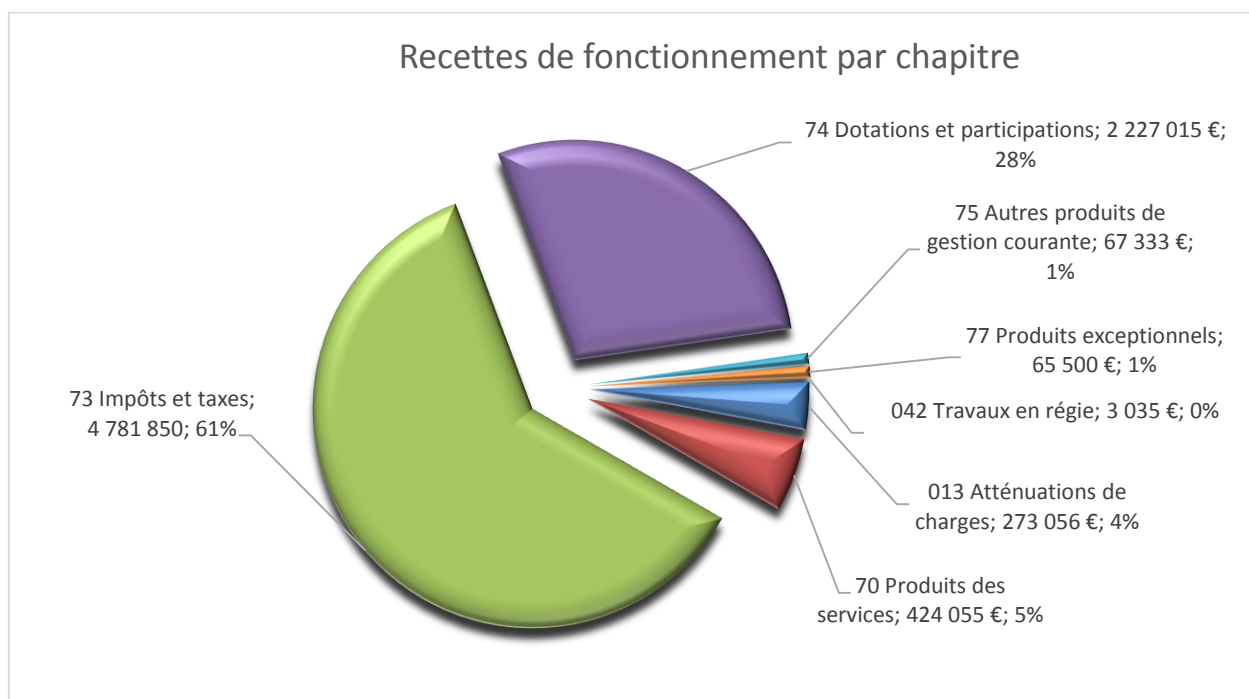
Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Dotation globale de fonctionnement : de 1 349 648 € à 1 179 743 € (-12,59%)
- Recettes fiscales : de 3 781 369 € à 3 724 773 € (-1,52%) : baisse en partie due au rétablissement de la « demi-part des veuves »

- Produits des services : de 435 782,50 € à 424 055 € (-2,77 %)
- Les droits de mutation ont augmenté de 31 837 €
- Les produits exceptionnels sont de 58 299 € (+53 051,89 € par rapport à 2015), cela est dû à un leg qui a été perçu.

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2016

| Chapitre                                 | CA 2016             |
|--|---------------------|
| 013 – Atténuations de charges            | 273 055,53          |
| 70 – Produits des services               | 424 055,45          |
| 73 – Impôts et taxes                     | 4 781 850,44        |
| 74 – Dotations et participations         | 2 227 014,74        |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 67 333,35           |
| 77 – Produits exceptionnels              | 65 499,94           |
| 042 – Opérations d'ordre                 | 3 035,48            |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>7 841 844,93</b> |



➤ Section d'Investissement :

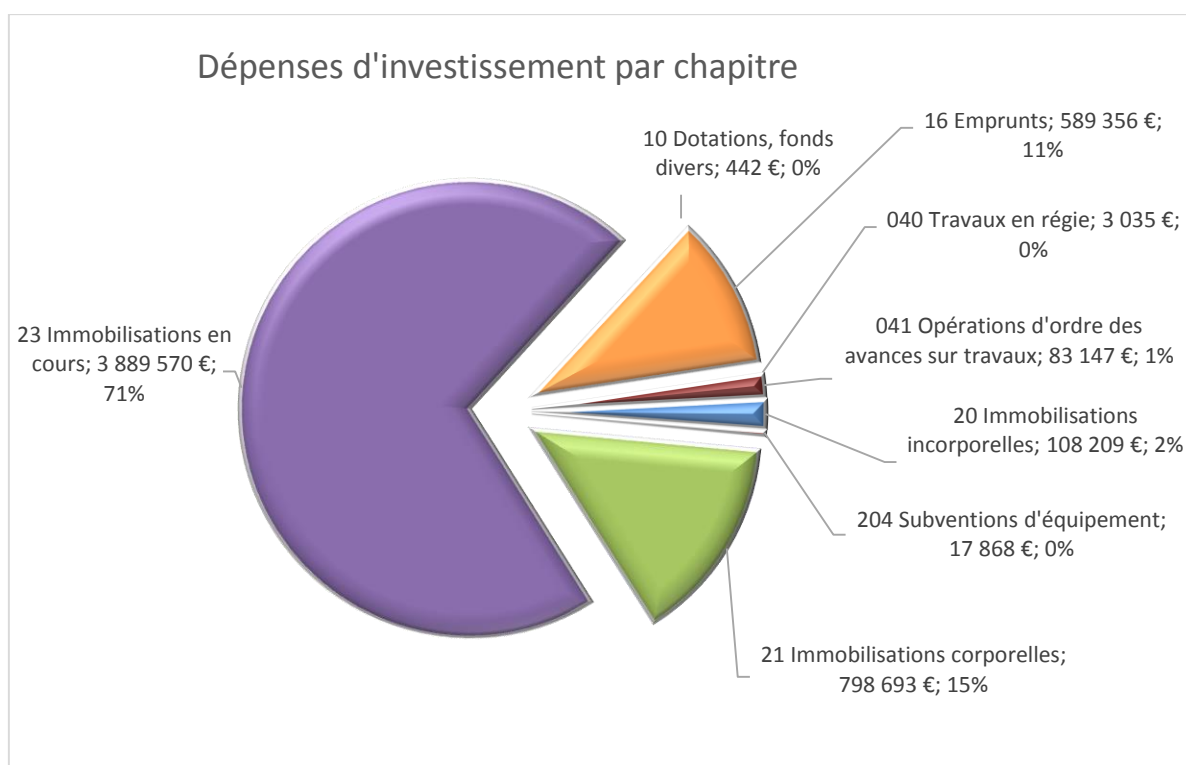
#### **DEPENSES**

Les dépenses d'investissement ont augmenté et sont passées de 1 987 403,42 € en 2015 à 5 490 322,74 € en 2016.

Les dépenses d'équipement ont été de 4 814 341,24 € en 2016 (*Chapitres 20 : études ; 21 : acquisitions ; 23 : travaux ; 204 : subventions d'équipements*). La forte hausse constatée est due aux travaux de construction de la gendarmerie (2 597 171 € réalisés en 2016 pour cette seule opération).

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2016

| Chapitre                         | CA 2016             |
|----------------------------------|---------------------|
| 20 Immobilisations incorporelles | 108 209,16          |
| 204 Subventions d'équipement     | 17 868,47           |
| 21 Immobilisations corporelles   | 798 693,26          |
| 23 Immobilisations en cours      | 3 889 570,35        |
| 10 Dotations                     | 442,00              |
| 16 Emprunts                      | 589 356,17          |
| 040 Travaux en régie             | 3 035,48            |
| 041 Opérations patrimoniales     | 83 147,85           |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>5 490 322,74</b> |



## RECETTES

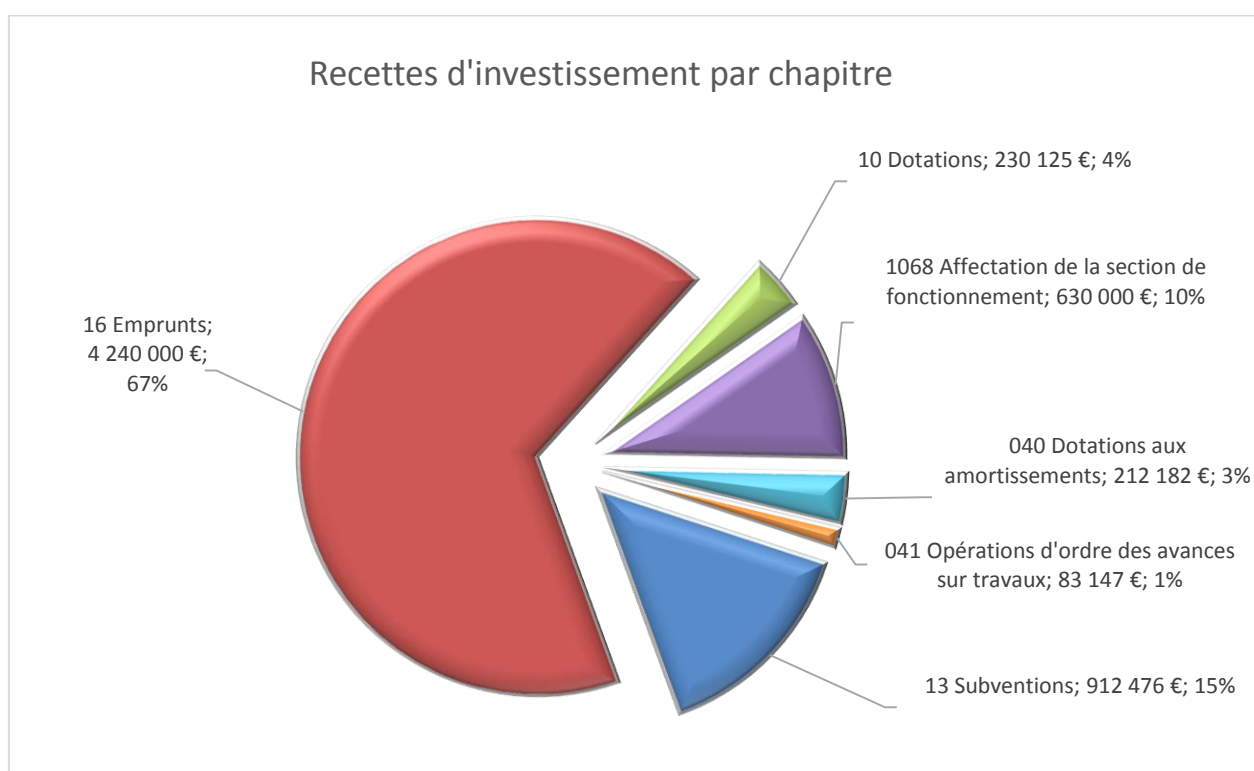
Les recettes ont beaucoup augmenté (1 999 587,48 € en 2015 et 6 307 931,39 € en 2016) :

- Le FCTVA : 90 837,13 € perçus en 2015 et 176 043,85 € perçus en 2016 : le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente.
- Les subventions reçues : 237 100 € en 2015 et 912 746 € en 2016
- Deux emprunts ont été consolidés en 2016 : 2 890 000 € pour la gendarmerie et 1 350 000 € pour financer les autres projets.
- L'affectation de la section de fonctionnement est de 630 000 € en 2016 contre 550 000 € en 2015.

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 235 369 € (*hors intégration du résultat du syndicat du collège*) et sera couvert par l'excédent dégagé en fonctionnement.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2016

| Chapitre                                | CA 2016             |
|---|---------------------|
| 13 Subventions                          | 912 476,07          |
| 16 Emprunts                             | 4 240 000,00        |
| 10 FCTVA, taxe d'aménagement            | 230 125,49          |
| 1068 Affectation de la section de fonc. | 630 000,00          |
| 040 Dotations aux amortissements        | 212 181,98          |
| 041 Opérations patrimoniales            | 83 147,85           |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>6 307 931,39</b> |



## Budget annexe Eau potable

### ➤ Section d'exploitation :

L'année 2016 a généré un excédent de 39 317,05 €. Les recettes sont passées de 150 623,26 € en 2015 à 129 540,50 € en 2016.

Les dépenses ont augmenté et s'élèvent à 90 223,45 € (86 115,45 € en 2015) ; les principales dépenses étant les dotations aux amortissements et la contribution au SMAERC.

➤ Section d'investissement :

L'excédent 2016 est de 36 762,49 € ; il était de 29 187,22 € en 2015.

Les récupérations de TVA n'ont été que de 3 139,23 € en 2016 car les travaux ont été peu nombreux.

## Budget annexe Assainissement

---

➤ Section d'exploitation :

L'année 2016 a généré un excédent de 96 421,75 € alors qu'en 2015, cet excédent n'était que de 56 966,17 €. L'encaissement de pénalités suite aux travaux de la station d'épuration contribue à cette hausse à hauteur de 23 868,40 €.

Les charges financières sont restées quasi-stables à 35 589,54 €.

Les recettes ont progressé entre 2015 (219 441,53 €) et 2016 (262 716,30 €), grâce à la perception des Participations au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

➤ Section d'investissement :

Les dépenses d'équipement (*chapitres 20, 21 et 23*) ont été de 105 909,13 € en 2016 et concernent le solde des travaux de la nouvelle station d'épuration et de l'avenue de la Belle Fontaine. Les recettes de 2016 ont été de 851 284,54 €, solde des subventions pour la station d'épuration (246 546,02 €), solde de l'avance de l'Agence de l'eau (228 997,68 €), remboursement de TVA (109 721,11 €) et affectation de la section de fonctionnement de 40 000 €.

Après reports, l'excédent est de 150 048,52 €.

## Budget annexe Les Aillis

---

Le budget de la ZAC des Aillis a perçu une subvention du budget principal en section de fonctionnement pour un montant de 31 900 € pour couvrir le remboursement de l'emprunt.

L'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 24 137,19 €

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 23 929,83 €.

Ces deux résultats seront intégrés dans le budget principal 2017 de la commune en raison du transfert de la compétence développement économique à la communauté de communes Cœur de Berry au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

# Budget annexe Office de Tourisme

---

➤ Section de fonctionnement :

L'année 2016 a généré un déficit de 10 282,84 €. Avec un résultat antérieur de 1 544,76 €, le résultat cumulé est donc déficitaire de 8 738,08 €.

Les dépenses sont passées de 118 506,98 € en 2015 à 108 201,92 € en 2016. Les dépenses à caractère général ont diminué de 3 713,69 € et les charges de personnel de 6 641,01 €. Cela s'explique par la vacance du poste de direction pendant plusieurs mois.

En recette, la subvention du budget principal a été de 95 000 € en 2015 à 72 500 € en 2016. La subvention 2015 attribuée par le Conseil Départemental a été versée sur l'exercice 2016 (10 450 €) ainsi que celle de 2016 du même montant. C'est pourquoi la subvention communale a été plus faible en 2016.

➤ Section d'investissement :

En 2016, les dépenses d'équipement ont été de 884,31 €.

Ainsi, l'année 2016 a dégagé un excédent de l'exercice de 2 850,47 € et un excédent cumulé de 8 885,36 €.

Comme pour le budget annexe Les Aillis II, ces deux résultats seront intégrés dans le budget principal 2017 de la commune en raison du transfert de la compétence gestion du tourisme à la communauté de communes Cœur de Berry au 1<sup>er</sup> janvier 2017.